



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 28 août 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- PR -	2
• La Polynésie française s'engage pour un tourisme durable et inclusif.....	2
• Aides à la délégation pour le Développement des Communes (DDC).....	3
- VP -	4
• Célébration de la Journée « <i>Wear it Purple Day</i> » - LGBTQIA+	4
- MEF -	4
• Modification de la délibération APF du 19 novembre 1998 réglementant l'information du consommateur en matière de denrées alimentaires au moyen de l'étiquetage	4
• Maintien des prix des hydrocarbures au 1 ^{er} septembre 2024.....	5
- MEE -	5
• Subventions de fonctionnement en faveur d'une association, d'une confédération et d'une fédération	5
- MSP -	6
• Organisation et enjeux du séminaire intégratif « <i>Fare Hape 2024</i> »	6
- MJP -	6
• Subventions en faveur d'associations sportives et artisanales	6



- PR -

La Polynésie française s'engage pour un tourisme durable et inclusif

Jean-Marc MOCELLIN, directeur général de Tahiti Tourisme, a présenté au Conseil des ministres ce mercredi 28 août, en présence de Guillaume COLOMBANI, conseiller technique en charge du Tourisme, un point d'avancement sur le déploiement de la stratégie de développement touristique FM 27. Il a notamment détaillé la mise en place du plan d'actions pour un tourisme durable, qui est désormais prêt à être engagé.

L'objectif de cette rencontre était d'inviter tous les ministères et leurs directions à participer activement au déploiement de ce plan d'actions, étant donné que nombre d'entre eux sont transversaux et concernent également d'autres directions que celles des institutions touristiques.

Co-construction et coordination :

Depuis l'adoption de la stratégie FM 27, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre, telles que la formation des professionnels et des comités du tourisme aux critères de durabilité du Comité Mondial du Tourisme Durable (GSTC). Des campagnes de sensibilisation ont été diffusées auprès de la population, et des études essentielles ont été réalisées, telles que l'évaluation de l'empreinte carbone, la perception du tourisme par la population, ainsi que l'évaluation de notre destination par le Comité Mondial du Tourisme Durable. Ces éléments servent de base pour la construction de ce plan d'actions, en complément des travaux déjà réalisés par le Pays, tels que le plan climat et la stratégie de l'innovation.

En juin 2024, un comité citoyen a été constitué pour collaborer à l'élaboration du Plan Tourisme Durable lors d'un forum réunissant plus de 150 participants parmi les professionnels du tourisme, les institutions locales et le Gouvernement. Ces derniers ont proposé près de 200 idées et fiches d'actions, désormais disponibles sur le site <https://plantourismedurablepf.org/>.

Prochaines étapes :

Les actions identifiées seront transmises aux différents coordinateurs désignés pour compléter des fiches action détaillées. Celles-ci seront ensuite soumises pour une validation finale auprès du Gouvernement. Un forum de restitution sera organisé autour du mois de novembre pour présenter le plan aux parties prenantes, communiquer les détails à la population et entamer sa mise en œuvre dès 2025.

Le Conseil des ministres a accueilli cette démarche avec enthousiasme ; les ministres ont exprimé leur soutien unanime et confirmé la collaboration de leurs directions respectives au Plan d'Actions Tourisme Durable.

Cette approbation reflète un engagement collectif fort en faveur d'un développement touristique respectueux de notre patrimoine culturel et environnemental, ainsi qu'une volonté de renforcer une collaboration transversale pour une gestion efficace et durable.



Le plan sera désormais diffusé et intégré dans les différents services pour assurer une gouvernance cohérente et une durabilité socio-économique harmonieuse.

Aides à la délégation pour le Développement des Communes (DDC)

Dans le cadre de sa politique d'appui et de soutien aux investissements communaux, le Conseil des ministres a validé l'octroi de 14 subventions destinées à divers projets d'amélioration des infrastructures locales et de renforcement des services publics dans huit communes à travers la Polynésie. Ces financements, cruciaux pour le développement de nos îles, illustrent l'engagement constant du Pays à répondre aux attentes des populations locales, en particulier celles qui sont les plus isolées. Ils s'inscrivent dans les toutes premières décisions prises au titre de la session de février de l'année 2024 de la délégation au Développement des Communes (DDC).

Les projets financés couvrent plusieurs domaines prioritaires :

Services à la population : Les communes de Mahina, Fakarava et Punaauia seront dotées de nouveaux équipements visant à améliorer la sécurité et l'efficacité des services municipaux. Cela comprend l'acquisition de véhicules de liaison pour les brigades de police municipale, de scooters d'intervention, de vélos à assistance électrique pour les missions de terrain, ainsi que de véhicules d'intervention pour le service électricité des communes associées de Kauehi et Raraka. Ces dernières acquisitions permettront aux forces de l'ordre et aux services municipaux de mieux répondre aux besoins de la population avec une recherche de proximité plus grande.

Infrastructures : La construction d'une maison de quartier à Hakahau, dans le quartier Hunanui, montre l'engagement du Pays à soutenir la commune marquisienne dans l'offre d'équipements proposés à ses habitants. Par ailleurs, l'acquisition et installation de deux chambres froides pour son service de restauration scolaire offre les perspectives d'une amélioration des conditions de stockage et d'hygiène pour ce qui concerne la distribution des repas scolaires, assurant ainsi une meilleure qualité alimentaire et une sécurisation accrue des enfants.

Équipements : Afin d'augmenter l'efficacité des services municipaux de Raivavae, cette commune sera dotée d'équipements neufs, tels qu'une mini-pelle excavatrice, et d'un monitor à benne basculante. L'acquisition d'un brise roche pour Hao renforcera également la capacité d'intervention des services techniques dans cette île éloignée.

Énergies renouvelables : Le Pays poursuit ses efforts en faveur des énergies renouvelables en finançant l'installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux de Avatoru à Rangiroa, et du hangar technique de Hereheretue à Hao ainsi que l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services municipaux de Teva I Uta. Ces initiatives participent à la réduction des émissions de carbone et à la promotion d'un modèle énergétique plus durable.

Le montant total des opérations s'élève à **80 673 348 F CFP**, dont **46 024 008 F CFP** sont financés par le Pays, représentant 57% du coût global. Ce soutien financier, conjugué aux



efforts des communes, vise à encourager un développement local durable et à garantir une répartition équitable des ressources à travers l'ensemble du territoire.

- VP -

Célébration de la Journée « *Wear it Purple Day* » - LGBTQIA+

Un événement est proposé pour célébrer la diversité et l'inclusion à l'occasion de la journée internationale « *Wear it Purple Day* » le 30 août 2024. En partenariat avec le directeur régional de l'International Lesbian and Gay Association, un « *Morning Tea* » sera organisé au *Fare pote'e* de la Vice-Présidence, réunissant la communauté LGBTQIA+, des représentants institutionnels et des personnalités engagées pour les droits LGBTQIA+.

L'événement vise également à encourager chaque ministère à promouvoir l'initiative avec un code vestimentaire mauve, affirmant ainsi l'engagement du Gouvernement en faveur de la diversité et de l'inclusion.

- MEF -

Modification de la délibération APF du 19 novembre 1998 réglementant l'information du consommateur en matière de denrées alimentaires au moyen de l'étiquetage

La délibération APF du 19 novembre 1998, réglementant l'information du consommateur en matière de denrées alimentaires au moyen de l'étiquetages, a été modifiée par arrêté CM du 22 février 2024, et ses nouvelles dispositions doivent entrer en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

L'un des principaux apports de cette modification est l'obligation d'information des consommateurs sur la présence d'allergènes dans les denrées alimentaires.

Bien que cette obligation existe en Europe depuis 2011 et dans d'autres pays avec des réglementations équivalentes, plusieurs opérateurs locaux ont fait part de leurs difficultés d'étiquetage des allergènes à quelques semaines de l'application de ces nouvelles dispositions.

Compte tenu des doléances émises par diverses entreprises, il est proposé d'ajouter une nouvelle modalité d'étiquetage des allergènes et de proposer aux opérateurs de pouvoir solliciter auprès de l'administration, la possibilité de recourir à une autre modalité d'étiquetage tout en garantissant le même objectif, **l'information complète des consommateurs.**

Il est également proposé de repousser l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires au 1^{er} janvier 2025.



Maintien des prix des hydrocarbures au 1^{er} septembre 2024

Les cours du pétrole brut subissent une forte volatilité dans un contexte géopolitique particulièrement tendu au Moyen-Orient et un ralentissement de l'économie mondiale.

En Polynésie française, entre juillet 2023 et juillet 2024, l'indice général des prix à la consommation (IPC) est en hausse de 1,3 %. Alors qu'en France, les prix à la consommation augmentent de 2,3 % sur un an sous l'effet d'une accélération des prix de l'énergie (+8,5 %).

Compte tenu de ces éléments, le Conseil des ministres a décidé de maintenir les prix des hydrocarbures à leur niveau actuel pour le mois de septembre 2024.

- MEE -

Subventions de fonctionnement en faveur d'une association, d'une confédération et d'une fédération

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions en fonctionnement, en faveur d'une association, d'une confédération et d'une fédération, pour un montant total de **11 799 988 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

Associations	
Attribution en faveur de l'Association Hippique et d'Encouragement à l'Élevage en Polynésie française pour l'organisation des courses hippiques avec jockeys vêtus de <i>pāreu</i> , dans le cadre du <i>Heiva</i> 2024	1 000 000
Attribution en faveur de la Confédération du Sport Scolaire et Universitaire (CSSU)	3 105 000
Attribution en faveur de la Fédération des Associations des Étudiants Polynésiens (FAEPF) pour soutenir son activité générale au titre de l'année 2024	7 694 988
TOTAL	11 799 988 F CFP



- MSP -

Organisation et enjeux du séminaire intégratif « Fare Hape 2024 »

Le séminaire intégratif *Fare Hape 2024*, organisé par le ministère de la Santé, se tiendra du 30 août au 1^{er} septembre dans la vallée de la Papenoo à *Fare Hape*. Sous le thème « *Réapprenons et reprenons tous ensemble notre modèle de système de santé* », cet événement rassemblera experts, professionnels de la santé, praticiens traditionnels, et membres de la communauté.

L'objectif est de réinventer le système de santé en intégrant les savoirs ancestraux polynésiens pour des soins plus adaptés et durables. Les participants assisteront à des ateliers, démonstrations, et discussions sur la médecine traditionnelle, la prévention, et l'innovation en santé.

- MJP -

Subventions en faveur d'associations sportives et artisanales

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'Artisanat, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions en fonctionnement, en faveur de plusieurs associations sportives et artisanales, pour un montant total de **10 298 650 F CFP**.

Associations Sportives – Activités générales	
Association des unions Chrétiennes des jeunes Gens de l'Église Protestante Maohi	1 910 950
Association pour la Formation des Cadres de l'Animation et des Loisirs (AFOCAL)	4 847 700
TOTAL	6 758 650 F CFP

Associations et fédération artisanales – Projets spécifiques		
Association Te Rara'a	Organisation du 16 ^{ème} salon <i>Te Rara'a</i> qui s'est déroulé 19 février au 3 mars 2024 dans le Hall de l'Assemblée de la Polynésie française (APF)	400 000
Association Artisanat d'Art	Organisation du salon de la Fête des mères 2024 du 16 au 19 mai 2024 et du Salon de Noël 2024 du 20 au 24 décembre 2024 à l'Hôtel Hilton Tahiti Faa'a	600 000



Nakuhei	Déplacement au Japon d'une délégation de 15 artisans dans le cadre du Festival Tahiti Festa du 3 au 6 mai 2024	1 500 000
Fédération Va'ine rima'i no Rurutu Tu Noa	Organisation de la 4 ^{ème} édition d'exposition d'artisanat de Rurutu du 22 avril au 5 mai 2024 dans le Hall de l'Assemblée de la Polynésie française (APF)	1 040 000
TOTAL		3 540 000 F CFP

SERVICE DE LA COMMUNICATION
